

Mise à jour : janvier 2018

Amnesty International et les enfants

Amnesty International veille à l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) et milite pour que les droits des enfants soient respectés partout, et tout le temps.

Cette Convention, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 1989, est le seul traité relatif aux droits humains qui traite de façon aussi exhaustive l'indivisibilité et l'interdépendance des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

Les droits énoncés dans la CIDE se divisent en quatre grandes catégories : les droits à la subsistance, les droits au développement, les droits à la protection, les droits à la participation.

Récemment, Amnesty International s'est mobilisée sur : les obstacles à la scolarisation des enfants roms en Europe, particulièrement en Europe de l'Est, l'exploitation des enfants dans les mines de cobalt en République démocratique du Congo et les plantations de palmiers à huile en Indonésie, la condamnation à mort de personnes mineures au moment des faits qui leur étaient reprochés, le renvoi illégal de jeunes non accompagnés par la France vers l'Italie.



À savoir ...

Textes de référence

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).
- Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants (1978).
- Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) (1989).
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000).
- 1^{er} Protocole facultatif à la CIDE concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000).
- 2^{ème} Protocole facultatif à la CIDE concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants, la pornographie (2000).
- 3^{ème} Protocole facultatif à la CIDE concernant la procédure de plainte devant le Comité des Droits de l'Enfant (2011).

Structure AIF

Commission enfants

Créée en 1993, la commission des droits de l'enfant de la section française d'Amnesty International vise à œuvrer pour le respect des droits de l'enfant en France et dans le monde selon le principe que « Les droits de l'enfant, sont le devoir des grands/adultes ».

Réf : SF 18 EDH 03

La commission est composée de membres bénévoles. Ses modalités d'action sont la sensibilisation, des interventions publiques, la réalisation et l'accompagnement d'expositions, l'édition de lettres d'information et de dossiers thématiques, la diffusion d'actions urgentes (voir* page 3), des actions de plaidoyer et l'appel à actions par les groupes ou relais enfants.

Contact : comenfants@amnesty.fr

Où en est-on en 2018 ?

- Tous les États, sauf les États-Unis, ont signé et ratifié la CIDE.
- La France a ratifié en 2016 le 3^{ème} protocole facultatif à la CIDE.
- Plusieurs chefs de guerre comparaissent devant la Cour pénale internationale (CPI), notamment pour l'enrôlement d'enfants soldats. La CPI a condamné à ce titre Thomas Lubanga, chef de guerre en RDC, à 14 ans de prison et à l'indemnisation des victimes.
- D'autres points positifs sont à relever, notamment la forte baisse de la mortalité infantile et l'interdiction et la pénalisation croissantes des mutilations génitales féminines.
- Un quart des adultes dans le monde déclare avoir subi des violences physiques. Une femme sur cinq et un homme sur treize disent avoir subi des violences sexuelles pendant leur enfance.

Commission éducation aux droits humains - 1

- Mais de graves violations des droits des enfants subsistent, voire s'aggravent : 230 millions d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas déclarés à la naissance ; 290 millions (45%) n'ont pas de certificat de naissance et ne peuvent donc bénéficier d'aucun droit.
- 152 millions d'enfants sont astreints au travail, dont 73 millions accomplissent des travaux dangereux ; 10 millions d'enfants sont victimes d'une des formes d'esclavage moderne : travail forcé, exploitation sexuelle, mariage forcé.
- Les enfants vivant dans des pays en guerre subissent de graves violations de leurs droits : enlèvements, meurtres et mutilations, violences sexuelles, recrutement et utilisation à des fins militaires, attaques d'écoles ou d'hôpitaux, refus d'accès à l'aide humanitaire.
- En France, le nombre d'infanticides sur enfants de moins de 5 ans est estimé à 300 par an. Les enfants roms et les enfants en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles dans l'accès à la scolarité et les jeunes non accompagnés étrangers se voient trop souvent refuser un statut protecteur.

Public visé

- En général pour ce thème, primaire et collège, centres de loisirs, médiathèques...
- Pour chaque exercice, une fourchette (par âge ou niveau) est indiquée.
- S'adapter et adapter les exercices à la demande, au public, au projet...
- Attention, les jeunes peuvent vivre chez eux des situations difficiles. En discuter avec l'éducateur pour préparer l'intervention en amont.

Thèmes possibles

- Enfant et... : identité, scolarité, travail, violence, conflits, justice...
- Ces thèmes sont détaillés dans le *Regard sur les enfants* (réf. 720 705)* et, plus récemment dans *S'engager pour les droits humains, les droits des enfants* (réf : SF 15 EDH 42)*.

Dans toutes ces activités, les jeunes doivent aussi comprendre que les enfants ne sont pas responsables des violations des droits qu'ils subissent.

* : voir page 5 Documentation

Propositions d'activités

Entrée par l'image

Cette approche est aisée avec les enfants, elle leur parle plus facilement. Quel que soit l'âge, ils peuvent s'exprimer.

- Quel matériel ? Photos, affiches, dessins d'enfants, œuvres d'art... ou panneaux d'exposition sur le 20^{ème} anniversaire de la CIDE.
- Quelle utilisation ?
 - **Analyse d'un visuel** : en groupe, décryptage du document, on note des termes importants au tableau, en essayant de donner une organisation, pour faire émerger des idées clés que l'on reprendra dans la suite de l'intervention.
 - **Photolangage** : dans une série de photos étalées sur la table, chacun sélectionne celle qui pour lui représente quelque chose, évoque un ou des droits de l'enfant, respecté(s) ou pas. Ce choix est individuel si le groupe est faible, par groupes de 4 sinon. Les choix sont ensuite expliqués aux autres et donnent lieu à discussion.
- Quelle exploitation ? On peut alors entamer un débat et approfondir le problème en donnant des informations, en faisant réfléchir et en proposant une action, que ce soit une production (texte, image) ou une action (lettre, théâtre...).

Entrée par l'album

Plusieurs albums sont soutenus par Amnesty International : voir liste ci-dessous, partie « Documentation » pour ceux ayant fait l'objet d'une fiche pédagogique dédiée, partie « pour aller plus loin » pour les autres.

La lecture commune d'un album, suivie de l'exploitation de quelques images, permet, collectivement, de faire émerger des idées qui pourront ensuite être développées au fil de l'intervention.

Les droits de l'enfant en général

De 7 à 12 ans

Activité « Les droits du Lapin »

- En cercle, les enfants prennent chacun à leur tour dans leur bras un lapin en peluche et répondent à la question : « de quoi le lapin a besoin pour être heureux ? » - l'intervenant note leurs réponses sur un tableau. Il n'est pas nécessaire de tenir le lapin pour s'exprimer, mais ça aide.
- On leur pose une deuxième question : qui est responsable de cela ? (« moi », « les adultes », « les autres lapins... »)
- Puis on fait le parallèle avec les enfants : « de quoi ai-je besoin pour être heureux et qui en est responsable ? »
- On parle ensuite des droits de l'enfant et de leur formalisation dans la CIDE.
- Cette activité fonctionne très bien dès le plus jeune âge et quel que soit le groupe d'enfants auquel on s'adresse.

De 9 à 12 ans

- Montrer le petit film d'animation *Deux Vies* (voir page 5 Documentation).
- Phase de décryptage : que se passe-t-il ?
- Puis 2^{ème} niveau : quels sont les droits que chacun des deux enfants a ou n'a pas ?
- Exploitation : et en France, et ailleurs ? Où ces droits sont-ils inscrits ? Vers la découverte de la CIDE (texte simplifié qui figure dans le dossier <https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/livretParlementUNICEF100107v2.pdf>).
- Production : dessin, texte, mur d'expression, lettre...

De 12 à 14 ans

- Avec le film *Deux Vies*, vérifier la compréhension. Pour les plus grands, on va plus vite, mais une vérification est toujours instructive.
- Passer au 2^{ème} niveau et à l'exploitation des idées qui ont émergé.
- On peut faire écrire les jeunes pour une Action urgente enfants (avec les précautions d'usage pour la signature et l'identité). On simplifie naturellement la formulation. Avec les plus jeunes, on peut choisir de rédiger soi-même la lettre et de joindre à chaque envoi un message plus court rédigé par les enfants. Les actions urgentes enfants* peuvent être demandées à la Commission Droits de l'enfant.

**Dès qu'Amnesty International est avertie d'une grave violation des droits humains, elle lance une Action urgente et mobilise un réseau de près de 100 000 personnes à travers le monde entier. Ces personnes envoient immédiatement des e-mails, des fax ou des lettres, pour faire pression sur les autorités responsables.*

Les droits des enfants dans le monde

Au collège et en centre de loisirs

- Partir de magazines d'actualité faits pour les enfants / adolescents, par groupes de 2.
- Faire chercher des articles dans les magazines aux plus grands, les donner directement aux plus petits. Ce seront des articles montrant les droits des enfants : violation ou progrès.
- Chaque binôme résume rapidement l'article aux autres (oral).
- Donner une version simplifiée de la CIDE et chercher quel droit est en jeu.
- Une exploitation peut consister à envoyer une lettre (avec art posté ou non) à une personnalité concernée (selon les droits). Voir le document « *Écrire une lettre avec les jeunes* » à demander au service Éducation : education@amnesty.fr.

Enfance et identité

Ce thème peut être abordé dès 10 ans, avec une variante de l'activité « *Les Droits du Lapin* » : reprendre l'exercice décrit plus haut, en lui ajoutant une étape supplémentaire : une fois les différents droits trouvés, on enlève « avoir un nom et un prénom » (ou formulation équivalente), puis on demande au groupe si les autres droits peuvent fonctionner sans celui-là.

Cet exercice permettra de montrer l'importance de ce droit, on le conclura en rappelant que 45 % des enfants de moins de 5 ans dans le monde n'ont aujourd'hui pas de documents d'identité officiels.

Autre exercice possible, à partir de 12 ans

- Partir des documents que nous possédons en tant qu'enfant/adolescent, officiels ou scolaires
- Se questionner :
 - ♦ À quoi servent ces documents ?
 - ♦ Comment les obtient-on ? La déclaration à la naissance et son importance.
 - ♦ Les pays où cette déclaration est peu ou mal faite : quelles conséquences ?

Avec les plus grands, on pourra également aborder le cas spécifique des mineurs non accompagnés étrangers et des difficultés qu'il y a à prouver sa minorité, en particulier lorsqu'on n'a pas de papiers d'identité ou que ces papiers sont considérés comme n'étant pas fiables par les autorités (dossier de la Commission Enfants sur le sujet, voir documentation).

Enfance et Travail

À partir de 12 ans

1. Activité « Rivière du doute » ou débat mouvant

- Prononcez l'affirmation « on devrait totalement interdire le travail des enfants » et demandez à chacun de se positionner d'un côté de la pièce s'il est pour cette affirmation, de l'autre côté s'il est contre, au milieu s'il ne sait pas.
- Échanges d'arguments entre les deux camps, avec intervention de ceux placés au milieu pour expliquer pourquoi ils ne savent pas quoi répondre ; pendant cette phase, chaque participant peut changer de camp.

2. Travail des enfants, de quoi parle-t-on ?

Au cours de la discussion de la Rivière du doute, demander aux participants ce qu'ils entendent par le travail des enfants.

Au tableau, on fait 3 colonnes :

- Tâche compatible avec la poursuite d'une scolarisation
- Travail incompatible avec la scolarisation
- Travail dangereux

Et on demande au groupe d'indiquer dans quelle colonne vont les différentes formes évoquées lors de la discussion (se référer à la définition de l'Organisation internationale du Travail <http://www.ilo.org/ipecc/facts/lang--fr/index.html>).

3. Conclusion

Différencier ce qui relève de l'entraide familiale et des « petits jobs », non interdits par les Conventions internationales et ce qui relève d'un travail entravant les perspectives de développement de l'enfant, en se référant aux travaux de l'OIT, notamment pour les données statistiques.

Pour aller plus loin

Vers la lecture

Voir les albums et livres proposés.

Mise en commun des lectures de chacun.

Vers l'expression

- Murs d'expression, textes, poèmes, slam...
- On peut proposer des exercices d'atelier d'écriture :
 - ♦ Par exemple, à propos des enfants soldats, écrire un texte avec « il doit », « il ne peut pas », « il devrait pouvoir ».
 - ♦ À propos de la scolarité possible ou non : « j'aime... » et « je n'aime pas... »
 - ♦ Reprise d'un poème et réécriture de quelques vers selon le droit choisi. On peut reprendre *Le Cancre* de Prévert, *Melancholia* de Hugo. Ou le poème *La fourmi* de Robert Desnos peut se prêter à ce jeu : « un enfant obligé de travailler, de tuer et de trimer, ça n'existe pas... etc. ».

Vers l'action

- Demander à la commission Droits de l'Enfant d'Amnesty International une action urgente concernant les enfants et rédiger ensemble une lettre demandant par exemple qu'un mineur (au moment des faits) ne soit pas exécuté dans tel pays, que les filles aient accès à l'école dans tel autre...
- Partir du contexte local, identifier s'il existe dans sa ville des enfants pour lesquels il est difficile d'aller à l'école : enfants handicapés, enfants vivant en bidonville, enfants hébergés au 115... pourquoi la scolarisation est-elle difficile pour ces enfants ? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour la faciliter ? (auxiliaire de vie scolaire et formation des enseignants pour les enfants en situation de handicap ; pratique de la domiciliation par les communes, pour les personnes hébergées ; etc.) Que pouvons-nous faire en tant que classe ?

D'autres activités pédagogiques

Le Conseil de l'Europe propose de nombreuses activités sur le thème des droits de l'enfant, dans ses deux manuels : Repères, pour adolescents et adultes. Gratuitement disponible sur : <https://www.coe.int/fr/web/compass>
Repères Juniors, pour des activités adaptées aux enfants. Gratuitement disponible sur : <http://www.eycb.coe.int/compasito/fr/>

Documentation

- Les textes de référence (voir « À savoir » page 1).
 - *Regard sur les enfants* AIF. (réf. 720 705). 2008.
 - *1989-2009 La convention relative aux droits de l'enfant vivons-la !* AIF. (réf SF 09 PDF 05). 2009.
 - *20 ans de la CIDE : 1 an d'activités* AIF. (réf. SF11EDH02).
 - *S'engager pour les droits de l'enfant* (réf. SF 12 EDH 35).
Ce document est téléchargeable sur <https://www.amnesty.fr/education-droits-enfant>
 - *Exposition : le 20^{ème} anniversaire de la CIDE*
 - *Le droit de l'enfant au respect*. J. Korczak. Éditions Fabert.
 - *Rapport de l'UNICEF « Un Visage familial – La Violence dans la vie des enfants et des adolescents »*. Rapport intégral en anglais uniquement, disponible sur le site de l'UNICEF. Synthèse disponible sur ce lien : https://www.unicef.org/publications/files/Violence_in_the_lives_of_children_Key_findings_Fr.pdf
 - *Les Dossiers de la commission Droits de l'Enfant Dernières publications :*
 - Dossier n°18, juin 2017 : Enfants invisibles, Enfants fantômes
 - Dossier n°17, février 2017 : Les mineurs isolés étrangers
 - Dossier n°16, juin 2016 : Réfugiés, n'oubliez pas les enfants !
- Publications soutenues par Amnesty International et accompagnées d'une fiche pédagogique dédiée :
- *Les enfants de l'Espoir*, Annick de Giry et Bruno Pilorget (ill.). Les éditions des éléphants, 2016.
- Les documents sont à demander au service Éducation : education@amnesty.fr

Quelques sites

- <http://defenseurdesdroits.fr/> Une équipe est chargée du droit des enfants.
- <http://www.unicef.fr> Site officiel de l'organisation. Contient un espace jeunes.
- <http://ibcr.org> Bureau international du droit des enfants qui propose des liens et outils dans sa partie ressources.
- <https://enfance-et-partage.org/> Association engagée dans la prévention de la maltraitance des enfants.
- <http://www.ilo.org/global/topics/child-labour/lang--fr/index.html> : Site de l'Organisation internationale du Travail, page relative au Travail des enfants.
- <https://www.memoiretraumatique.org/> : Site de l'association Mémoires Traumatiques et Victimologie, qui travaille sur l'impact des violences à long terme sur le développement des individus.
- <http://dcalin.fr/> : Site tenu par Daniel Calin, formateur en enseignement spécialisé. Une mine d'informations sur la scolarisation des enfants en situation de handicap et sur leurs droits.

Et encore...

- Livres soutenus par Amnesty International France :
 - *Kadogo*, Ingrid Chabbert et Joël Alessandri. Édition des Ronds dans l'O, 2017. Album sur le thème des enfants-soldats.
 - *Sinjar - Naissance des Fantômes*, Michel Slomka, Editions Charlotte Sometimes. Livre documentaire sur les crimes contre l'Humanité dont ont été victimes les Yézidis, notamment sur l'exploitation des femmes et des enfants.
 - *Les Mangués resteront vertes*, Christophe Léon. Editions Talents Hauts, 2016. Roman sur l'histoire d'enfants de la Réunion arrachés à leur famille dans les années 1970 et placés dans la Creuse.
 - *La Déclaration des Droits des Garçons*, Elisabeth Brami et Estelle Billon-Spagnol, Editions Talents Hauts, 2014. Album contre les stéréotypes sexistes inculqués aux garçons.
 - *La Déclaration des Droits des Filles*, Elisabeth Brami et Estelle Billon-Spagnol, Editions Talents Hauts, 2014. Album contre les stéréotypes sexistes inculqués aux filles.
 - *Mina Esclave*, François Guyon et Roger Orengo. Coédition Amnesty/Grandir, 2009. Album sur les enfants esclaves.
- Comité des Droits de l'enfant, chargé de suivi de l'application de la CIDE : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx> Page en anglais uniquement.

Voir plus particulièrement les « General Comment », notamment le n°21, de juin 2017, sur les enfants des rues (http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11).

Contact : education@amnesty.fr ou comedh@amnesty.fr